

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents : 12

Excusés : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 15

Absents : 0

Date de la convocation :

Le 07 mars 2023

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance ordinaire du 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune
régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,
dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD,
Michel WALTER, Michel DUBAUX, Ulysse SUC, Christian
MICHELET et Éric FORESTIER.

Mmes Françoise JORREY, Laurence
TOUMEYRAGUES, Delphine SCHWARTZ, Estelle ASPART et
Sandra BARBE.

Excusés : Madame Laure BRAQUEHAIS, Messieurs Antoine
ZANOTTO et Willy LORENZON.

Pouvoirs : Madame Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Dominique
SAVARIAUD, Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Christian
MICHELET, Monsieur Willy LORENZON à Madame Sandra BARBE

Absent :

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : validation de l'estimatif pour les travaux de mise aux normes et d'extension de la salle des fêtes :
phase 1 et 2.**

Monsieur le Maire, donne lecture à l'assemblée de l'estimatif prévisionnel établi par Monsieur
Alain SOBAC, architecte, pour le projet de mise aux normes de l'accessibilité PMR et
d'extension de la salle des fêtes au 262 rue du Bourg – 47200 Mauvezin-sur-Gupie, tel que
détaillé ci-après:

Phase 1 : Travaux de mise aux normes Accessibilité Handicapés:

Montant HT = 99 500.00 €

TVA 20% = 19 900.00 €

Montant TTC = 119 400.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire **et après en avoir délibéré,**
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

VALIDE l'estimatif prévisionnel pour la phase 1 des travaux de mise aux normes de l'accessibilité à la
salle des fêtes pour un montant total de 119 400.00 € TTC.

Adopté à 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Phase 2 : Travaux d'extension de l'office :

Montant HT = 95 500.00 €

TVA 20% = 19 100.00 €

Montant TTC = 114 600.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré,**
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

VALIDE l'estimatif prévisionnel pour la phase 2 des travaux d'extension de la salle des fêtes pour un montant total de 114 600.00 € TTC.

Adopté à 11 voix pour ; 2 voix contre ; 2 abstentions

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme
Certifiée exécutoire après transmission le :
Publiée le 17 mars 2023

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance

Laurence TOUMEYRAGUES